





Master

Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation parcours Mathématiques

Préparation aux CAPES externe, CAFEP & 3e concours

2016 - 2017

Responsables pédagogiques

Pour l'ESPE, Y. Martinez-Maure

yves.martinez-maure@espe-paris.fr

Pour l'UPMC, E. Ferrand

emmanuel.ferrand@upmc.fr

Pour l'UP7D, D. Mauger

mauger@math.univ-paris-diderot.fr

Responsables administratifs

Pour l'ESPE,
 Service des études et de la vie étudiante (SEVE)
 scolarite@espe-paris.fr

Pour l'UPMC, J. Rasa
 Tour 14/15, 2ème étage pièce 204
 juliette.rasa@upmc.fr

Pour l'UP7D, C. Senecal
 Bâtiment Sophie Germain, bureau 2009
 senecal@math.univ-paris-diderot.fr

Bibliothèques

À l'ESPE, deux médiathèques
 Sur les sites Molitor et Batignolles
 http://mediatheques.espe-paris.fr/

 À l'UPMC, la bibliothèque Maths-Info enseignement Patio 46-55, niveau Jussieu

http://documentation.sorbonne-universites.fr/bibliotheques/upmc/bibliotheque-des-licences.html

À l'UP7D, la bibliothèque de l'IREM
 8e étage du bât. Sophie Germain

http://www.irem.univ-paris-diderot.fr/sections/bibliotheque/

Sites des 3 partenaires

Pour l'ESPE, le portail étudiant

http://portail.espe-paris.fr/

Pour l'UPMC,

http://www.master.ufrmath.upmc.fr/fr/educ_formation/section_capes/mi2.html http://australe.upmc.fr/

À l'UP7D,

https://www.math.univ-paris-diderot.fr/formations/masters/meef/mi

http://moodlesupd.script.univ-paris-diderot.fr/

Autres liens utiles

Le site du jury du concours

http://capes-math.org/

Les informations du Ministère sur le concours

http://www.devenirenseignant.gouv.fr http://publinetce2.education.fr/

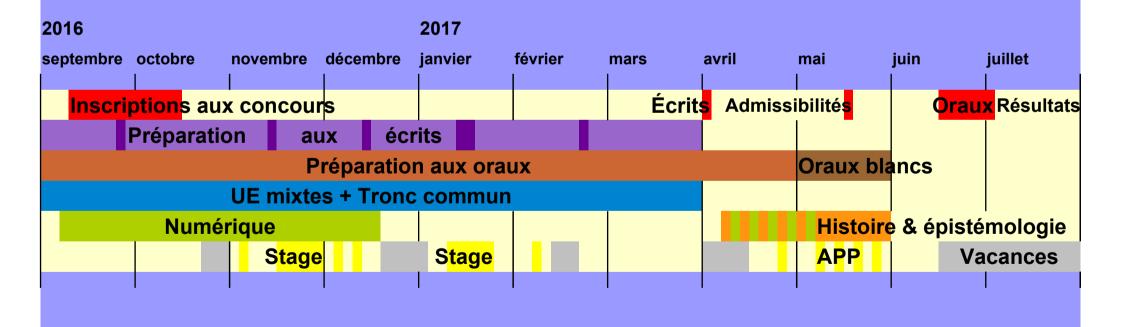
Les ressources pour l'enseignement

http://eduscol.education.fr/

http://www2.cndp.fr/secondaire/mathematiques/

https://www.reseau-canope.fr/secondaire/mathematiques-1.html

L'année de M1 MEEF



Inscription aux concours de la session 2017

Les inscriptions aux concours auront lieu par internet du jeudi 08 septembre à 12h au jeudi 13 octobre à 17h

http://www.devenirenseignant.gouv.fr/c98448

Attention!

Les candidats au Cafep doivent obtenir, dès cette année, l'accord d'un chef d'établissement.

http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34104/enseigner-dans-college-lycee-ensei-contrat.html

Épreuves écrites d'admissibilité

Entre le 28 mars et le 6 avril

Chaque épreuve est affectée du coefficient 1 et dure 5h

Première épreuve – Spécifique à l'option mathématiques – Programme spécifique

Permet d'apprécier la connaissance des notions mathématiques, les capacités de raisonnement et d'argumentation ainsi que la maîtrise de la langue française.

Deuxième épreuve – Commune aux deux options – Programme des collèges et lycées

Permet d'apprécier, outre les qualités scientifiques du candidat, son aptitude à se placer dans une optique professionnelle, à mettre en perspective des notions et justifier des choix pédagogiques.

Les sujets sont constitués d'un ou plusieurs problèmes. Les calculatrices sont généralement autorisées.

Les candidats du 3e concours ne passent que la seconde épreuve.

En mai, la liste des candidats admissibles est publiée sur le site

http://publinetce2.education.fr/

Épreuves orales d'admission

À partir de mi-juin. Chaque épreuve : coeff. 2 ; 2h30 de préparation avec manuels et ordinateur suivie d'1h d'entretien avec le jury

Épreuve de leçon – Spécifique à l'option mathématiques – Programmes des collèges et lycée, avec liste de sujets connue

Choix entre deux leçons tirées au sort dans la liste. Devant le jury :

- 20 minutes d'exposé du plan de la leçon choisie
- 40 minutes de développement choisi par le jury et d'entretien portant sur le sujet de la leçon

Épreuve sur dossier – Commune aux deux options – Programme des collèges et lycées

Dossier journi par le jury – Devant avec le jury :

- 20 minutes d'exposé pour répondre aux questions posées dans le dossier et proposer des exercices dans le thème du dossier
- 40 minutes d'entretien avec le jury portant sur l'exposé effectué, sur les exercices proposés, mais aussi sur les conditions d'exercice du métier

Les candidats du 3e concours ne passent que la seconde épreuve orale. En juillet, la liste des candidats admis au concours est publiée sur le site http://publinetce2.education.fr/

Année de stage en formation en alternance

Pour être nommé enseignant stagiaire en formation en alternance à la rentrée 2017, il faut :

être admis au concours et avoir obtenu un M1 ou équivalent

En l'absence de M1, le bénéfice de l'admission au concours est conservé un an, le temps de réussir le M1 MEEF.

En cas de réussite au M1 MEEF mais d'échec au concours, il est possible d'effectuer un M2 MEEF adapté permettant de bénéficier à nouveau de la préparation au concours.

En fin d'année de stage, pour être titularisé, l'enseignant stagiaire doit avoir obtenu un M2 ou équivalent.